



Obligation alimentaire pour notre petite fille (les grands parents)

Par **corailblues**, le **28/12/2018** à **16:14**

Bonjour. Notre belle fille veuve vit avec notre petite fille en N. Calédonie. En tant que grands parents, elle veut nous demander une obligation alimentaire ; Elle a hérité de notre fils décédé en 2014 (qui avait une situation professionnelle importante), d'un **patrimoine conséquent en usufruit (maison d'architecte, verger fruits exotiques, terrains agricoles sur 6 HA)**. -sans compter la rente qu'elle a perçue, les subventions pour le verger et les terrains....

Elle peut subvenir à ses besoins financiers simplement avec son environnement proche (ouvrir une chambre d'hôtes, louer tout ou partie du verger et terrains agricoles... vendre quelques unes de ses 4 télévisions, un véhicule pickup 4X4 d'une valeur de 32000 euros (pour en acheter un moins cher). Elle a un concubin et ensemble ils ont des arrangements matériels et financiers (concubin divorcé 2 enfants), mais son concubin a une propriété dans un autre village et n'est pas toujours chez elle (ça arrange). A savoir que le verger ne nécessite pas d'y travailler à temps plein et qu'elle peut avoir une activité annexe (ce qu'elle faisait jusqu'à présent en gardant des enfants le matin seulement) **mais elle ne veut plus garder les enfants**, c'est pour cela qu'elle nous sollicite pour une obligation alimentaire. A savoir que depuis près un an nous lui avons fait des virements bancaires sur son compte, envoyer des colis -habillement- pour notre petite fille mais qu'elle trouve toujours que c'est insuffisant. Que pouvons nous faire car elle a toujours vécu avec l'assistanat : allocations, pension alimentaire de son ex et quelques petits boulots (pour info : c'était la femme de ménage de notre fils)... Que pouvons nous faire pour minimiser l'obligation alimentaire, sensibiliser le JAF que plus tard elle sollicitera encore notre petite fille pour demander une obligation alimentaire si rien n'a été fait pour qu'elle s'assume financièrement. Merci si vous pouvez nous conseiller (à savoir que nous communiquons - peu - avec notre petite fille sur skype et qu'en janvier 2018 nous nous sommes rendus en calédonie et sur le mois que nous sommes restés nous avons pu voir 4 jours seulement notre petite fille).